

sentent aucun intérêt : nous voulons parler de la suppression de telle ou telle devise non entière. Cette suppression a été tout à fait arbitraire, et nous ne pouvons l'expliquer que par des défauts dans la fonte à ces endroits. Quoique ces différences dans l'état des exemplaires soient, à notre avis, sans valeur, nous avons dû les signaler, puisqu'on les observe dans plus d'un cas; elles nous ont servi à classer les épreuves qui restent de cette médaille.

On ne peut pas dire que la médaille offerte par la ville de Lyon à Anne de Bretagne en 1500 ait donné à Marende l'idée première de son œuvre. Nous pensons que, en plaçant l'un en face de l'autre dans le même champ le buste du duc et celui de la duchesse, il a voulu faire ce qui avait été fait lors du mariage du père et de la mère de Marguerite d'Autriche.

En 1477, Maximilien, archiduc d'Autriche, roi de Bohême, épousa Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire. Une médaille fut faite à cette occasion ; en voici la description :

Avers. . MAXIMIL . RB¹ . MARI . D . BVRG .

Le prince et la princesse en pied, debout, tournés l'un vers l'autre, le prince à gauche et la princesse à droite, tenant un écu mi-parti à leurs armes qui est entre eux et au milieu de la médaille. Au-dessus de cet écu, les rayons du soleil traversent et dissipent les nuages.

A l'exergue : 1477

Revers. IN . GODTS . HANT . HABEN . WIER . ES .
GESTALT².

Écusson mi-parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne, surmonté de la couronne archiducale.

On connaît cette médaille par les dessins qu'en ont donnés F. van Miéris, Herrgott et Heer et Heraeus³. Elle se trouve

¹ R B. *Rex Boemiae* (et non pas *Regnator Burgundiae*, comme le dit van Miéris).

² *In manu Dei hoc nos reposuimus* (van Miéris).

³ Van Miéris, *Histori der nederlandsche vorsten, uit de Huizen van Bejere, Borgonje, en Oostenryk*. Tome I, MDCCXXXII, page 140. Herrgott et Heer, *Nummotheca principum Austriae*, tome I, pages 16 à 18, tab. x, n° 3. C. G. Heraeus, *Bildnisse der regierenden fürsten und berühmter männer*, tab. XIV, n° 4.